

BULLETIN D'INSCRIPTION

■ Inscription en ligne : 17 €
(Dont 1 € de frais d'enregistrement)

www.sport-up.fr ou www.esv91.com

■ Inscription par courrier : 17 €

■ Inscription sur place : 20 €

à adresser à ESV Mairie de Vauhallan

91430 Vauhallan

Prénom :

Nom :

Sexe : M F Année de naissance :

Fédération sportive :

N° licence de la saison en cours :

Club ou association :

Adresse :

Code postal : Ville :

E-mail :

Tel. : Signature :

DOSSARD

**CHEQUE à l'ordre de l'ESV, certificat médical ou licence,
à joindre au bulletin d'inscription.**

**L'inscription à l'épreuve vaut acceptation complète et
sans restriction du règlement**

**Le paiement des droits d'inscription est définitif et ne pourra
pas donner lieu à remboursement**



LE CASTOR GAROU VAUHALLAN TRAIL NOCTURNE 17 KM

6^{ème} EDITION

DÉPART À 18H00



**SAMEDI 4 DÉCEMBRE 2021
18H00**

INSCRIPTIONS EN LIGNE (www.esv91.com ou www.sport-up.fr)

INSCRIPTIONS PAR COURRIER

INSCRIPTIONS LIMITEES A 600 COUREURS

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX & RÈGLEMENT

Article 1 : organisateur

La course est organisée par l'Etoile Sportive de Vauhallaan

Article 2 : catégories autorisées

Catégorie	Année de naissance
Master 9	1938- 1942
Master 8	1943- 1947
Master 6, 7	1948- 1957
Master 4, 5	1958- 1967
Master 2, 3	1968- 1977
Master 1	1978- 1982
Master 0	1983- 1987
Senior	1988- 1999
Espoir	2000- 2002
Junior	2003- 2004

Article 3 : inscriptions et retrait des dossards

3.1 Inscriptions en ligne sur notre site www.esv91.com ou sur www.sport-up.fr jusqu'au 2 décembre
Inscription sur place le jour de la course de 16H00 à 17H45.

3.2 Retrait des dossards

Chez Terre de RUNNING , 22 rue Aristide Briand 92160 ANTONY du 26 novembre au 3 décembre .
Pourront retirer leurs dossards les personnes dont le dossier aura été validé par l'organisation (paiement plus certificat).

ou Le samedi 4 décembre sur place à partir de 16H00

Article 4 : obligations légales (certificat médical ou licences) valides le jour de la manifestation

Participants licenciés :

Les épreuves sont ouvertes aux participants titulaires d'une licence en cours de validité à la date de la compétition , selon la liste ci dessous :

Licenciés FFA , titulaires d'un pass Running ou d'un Pass J'aime courir délivrés par la FFA
Licence sportive délivrée par une fédération agréée , sur laquelle doit apparaître, la non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition
Les licences compétition FSCF, FSGT et UFOLEP sont acceptées à condition d'y voir renseigné la «non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou »course à pied en compétition».

Participants non licenciés :

Tout participant non licencié doit fournir un certificat médical original ou sa copie portant les mentions de non contre indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition datant de moins d'un an à la date de la course.

Article 5 : départ et arrivée

Sur le terrain d'évolution de Vauhallaan. Départ à 18H00.

Article 6 : parcours

Parcours d'environ 17 km cumulant 400 mètres de dénivelé positif . La distance définitive ne sera communiquée que le jour de la course.

Article 7 : sécurité et environnement médical

La sécurité sera assurée par les signaleurs de la course, deux unités de secours mobiles . Un médecin sera présent au départ et à l'arrivée de la course.

Article 8 : responsabilité des organisateurs

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Responsabilité civile : l'organisateur est couvert par une police souscrite auprès de AXA.

Article 9 : récompenses

Une récompense sera remise à chaque première et premier de chaque catégorie.

Article 10 : chronométrage

Il est assuré par l'association AOCHS.

Article 11 : publication des résultats

Sur www.esv91.com ou sur le site du CDCHS : www.cd91athle.org ou sur le site www.sport-up.fr

Article 12 : matériel

Lampes frontales obligatoires. Auto suffisance et un seul ravitaillement à l'arrivée-

Article 13 : respect des conditions sanitaires

La course justifie un espace qui lui sera dédié, pour accueillir les coureurs et les accompagnants , pour permettre aux coureurs de retirer leurs dossards ou de s'inscrire sur place, pour permettre aux coureurs de confier leurs sacs à la consigne dédiée, pour ravitailler les coureurs à leur arrivée .
A cet effet, ils devront présenter leur pass sanitaire, QR code ou PCR datant de moins de 72 heures.
Les consignes sanitaires pourront le cas échéant évoluer en fonction des consignes gouvernementales ou préfectorales.

Dès qu'ils rentreront dans l'espace village course, les coureurs porteront le masque, jusqu'au départ de la course. A l'arrivée, ils le remettront.

Afin de procéder à ce contrôle des pass sanitaires, une équipe sera dédiée à ce contrôle.
Nous vous invitons à venir dès 15H30 pour filtrage, afin de ne pas retarder le départ de la course prévue à 18 heures.

